



**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
29 NOVEMBRE 2021 à SUD MANAGEMENT**

N° 2021 – 33

**OBJET : HABILITATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES
PUBLICS**

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 35 dont 8 procurations

Majorité : 18

Nombre de voix pour : 35

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d'abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

VU l'article L712-1 du Code de Commerce disposant que le Président d'un établissement public, tel qu'une CCI, est le représentant légal de cet établissement ;

VU le Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT les articles 5.2.1. et 5.2.2. du Règlement Intérieur prévoyant l'habilitation du Président en matière de marchés publics ;

L'ASSEMBLEE GENERALE

HABILITE à l'unanimité, par 35 voix sur 35, le Président, pour la durée de la mandature, à lancer, passer, négocier et signer :

- des marchés publics faisant l'objet d'une procédure adaptée ou formalisée au sens du Code des Marchés Publics dans les conditions de publicité et de mise en concurrence fixées au Règlement Intérieur de la CCI ;
- des marchés publics nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement et faisant l'objet d'une procédure formalisée au sens du Code des Marchés Publics.

Les marchés passés selon ces procédures d'habilitation feront l'objet d'une information à l'Assemblée Générale, au moins une fois par an, à l'occasion du vote du budget exécuté.

Fait à Agen, le 29 novembre 2021

LE PRESIDENT

Frédéric PECHAVY

